



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le quinze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel -ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Yolande BENARD à Peggy LANCIEN

**Date de convocation** : 8 novembre 2013

Mme Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....28

Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2013**

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur Le Maire propose de modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal en ajoutant un point supplémentaire à celui-ci. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer en fin de séance sur la transformation du SIVU pour la construction et le financement d'un centre d'incendie et de secours à Concarneau en Syndicat Mixte (projet de délibération et annexe remis sur table).

Le Conseil Municipal ne formule pas d'objection.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2013**

Le compte rendu de la séance du 20 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

**QUESTIONS ORALES**

**1 – Question de Madame LANCIEN**

Madame LANCIEN souhaite savoir si les travaux relatifs au chauffage de la chapelle de Saint-Philibert réalisés par la Commune ont été présentés en Conseil Municipal et si la Paroisse en a été informée.

**2 – Question de Monsieur GENTIN**

Monsieur GENTIN demande si les animations de NOEL menées les années précédentes par la Mairie seront reconduites en 2013 et si c'est le cas, lesquelles et à quelle date ?

**1 – MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

**DELIBERATION (15/11/01)**

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, rappelle que le Conseil Municipal a pris une délibération le 28 juin 2013 afin de se prononcer sur le projet de mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie.

Le coût de l'aménagement extérieur a été estimé à 70 000 €/HT, celui de l'aménagement global (intérieur et extérieur) devrait être compris dans une fourchette de 153 000 à 175 000 €/HT.

Les locaux de la Mairie étant situés dans le même bâtiment que celui de la Poste, la mise en accessibilité extérieure desservira l'ensemble du bâtiment. Une convention de travaux et d'occupation du domaine public devra être signée entre la Poste et la Mairie afin de prévoir l'organisation des travaux, leur financement et la mise à disposition des aménagements extérieurs. La participation de la Poste aux travaux est de 40 % du coût prévisionnel de ceux-ci, soit 28 000 €. Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Poste
- autorise Monsieur Le Maire à signer la demande de permis de construire ainsi que tout document en relation avec ce projet

## **2 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**

### **DELIBERATION (15/11/02)**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, explique que la Commune sollicite un fonds de concours de 104 297 € afin de financer les travaux de construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'année 2013.

A cet effet, le montant des dépenses d'investissement budgétisé pour 2013 s'élève à 1 070 134 €/HT. Les travaux ont été réalisés tout au long de l'année conformément au marché public de travaux signé pour la période allant du 3 septembre 2012 au 3 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'obtention de ce fonds de concours auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération

### **ARRIVEE DE MONSIEUR DION**

## **3 – BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DELIBERATION (15/11/03)**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, relate que le Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme a adopté son budget primitif lors de sa réunion du 12 novembre dernier. Le projet de budget a été transmis au Conseil Municipal pour avis conformément à l'article R 133-15 du Code du Tourisme. Le budget adopté par le Comité Directeur et le projet de budget transmis sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget de l'office municipal de tourisme 2014 tel que joint à la présente délibération

### **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire souligne que les recettes prévisionnelles issues de la taxe de séjour sont des recettes dont le montant est toujours incertain.

## **4 – ADMISSIONS EN NON VALEUR**

### **DELIBERATION (15/11/04)**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, explique que le Conseil Municipal est appelé à autoriser l'admission en non valeur de sommes irrécouvrables au budget de la Ville pour un montant total de 809,61 € concernant trois redevables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non valeur

### **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire rappelle que les admissions en non valeur concernent des dettes diverses souvent contractées par des personnes que le Trésor Public ne retrouve pas. Il est de coutume de ne pas citer ces personnes. Aujourd'hui, ceci concerne principalement des factures impayées pour la cantine.

## **5 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 23 NOVEMBRE 2009 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN TERRAIN ROUTE DE PRAD STER**

### **DELIBERATION (15/11/05)**

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 23 novembre 2009, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'acquisition auprès des Consorts BOURDON d'une bande de terrain longeant la voie publique route de Prad Ster, (partie de la parcelle YM 353, cadastrée depuis sous le numéro YM 740), pour une superficie d'environ 13 m<sub>2</sub> et un coût de 305 €.

Le document d'arpentage établi a fait apparaître que la superficie de la parcelle YM 740 à acquérir est de 24 m<sub>2</sub> et non pas de 13 m<sub>2</sub>. Une nouvelle délibération s'avère donc nécessaire.

L'estimation établie par France Domaine le 11 octobre 2013 indique un prix d'achat de 24 € / m<sub>2</sub>, soit 576 € pour les 24 m<sub>2</sub>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée YM 740 de 24 m<sub>2</sub> au prix de 576 € et autorise le Maire à signer les différents documents relatifs à cette acquisition. Les frais de géomètre et de Notaire seront intégralement supportés par la Commune. Le plan est joint à la présente délibération.

## **6 – DENOMINATION DE RUES**

### **DELIBERATION (15/11/06)**

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur différentes dénominations sur le territoire de la Commune car quelques impasses privées restent à dénommer. Ces dénominations avaient été validées lors de la séance du 31 mai dernier mais devaient être vérifiées par l'Office de la langue bretonne. Ce dernier ayant donné son aval, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dénominations suivantes :

- Au lieu-dit Gwaremm Diskan, parcelle YL 884 : « **IMPASSE STEREDENN** »
- Sur la route de Lambell, parcelles YR 891, 801, 904, 907 et 909 : **IMPASSE DE KROAZ WALER** »
- A Trévignon, parcelles AO 591 et 365 : « **HENT AR FOENNEGIG** »

De plus, au lieu-dit Rozengall, il est nécessaire de dénommer la voie d'un nouveau lotissement. Les riverains ont proposé : « **IMPASSE DE ROZENGALL** ».

Enfin, au lieu-dit Kerhallon, la dénomination « **RUE PASCAL** » n'étant pas utilisée par les riverains, il a été décidé suite à une réunion avec ces derniers de la débaptiser et la renommer « **RUE DE KERHALLON VIHAN** ».

Les plans sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dénominations telles que ci-dessus

### **COMPTE RENDU**

Monsieur NERRIEC demande si l'écriture bretonne de KERHALLON VIAN proposée dans le projet de délibération ne serait-elle plutôt KERHALLON VIHAN.

Le Conseil Municipal acquiesce.

## **7 – REGLEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE**

### **DELIBERATION (15/11/07)**

Madame BOITTIN-BARDOT, Adjointe au Maire, expose que la commune de Trégunc organise l'accueil périscolaire pour les élèves de maternelles et élémentaires. Cet accueil a pour objectif :

- de répondre aux besoins des familles, en accueillant les enfants le matin avant la classe, le midi et le soir après l'école,
- de développer des loisirs éducatifs en proposant des activités,
- de participer à l'éveil culturel, social et environnemental des enfants.

Afin de réglementer le fonctionnement de ce service, les règles de conduite des enfants ainsi que les obligations du personnel, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le règlement intérieur de l'accueil périscolaire tel que joint en annexe à la présente délibération. Ce dernier a été présenté aux membres de la Commission Développement Humain et aux conseils d'école des écoles René Daniel et Marc Bourhis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de l'accueil périscolaire

### **COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire souligne que ce règlement est simple et organisé de façon classique (horaires, règles de conduite et obligations, tarifs).

## **8 – PERSONNEL COMMUNAL – REVALORISATION DU MONTANT VERSE PAR LA COMMUNE POUR LE DEPART D'UN AGENT**

### **DELIBERATION (15/11/08)**

Monsieur Le Maire, expose que par délibération du 1<sup>er</sup> février 2002, le Conseil Municipal a porté le montant de la participation de la Commune au cadeau offert à un agent qui quitte les services suite à une mutation ou à un départ en retraite à 153 €. L'Amicale du Personnel complète cette enveloppe à hauteur de 75 €.

Suite à l'avis rendu par le Comité Technique Paritaire le 26 juin 2013, il est aujourd'hui proposé de porter la participation de la Commune à 200 €. La Commune offrira également un bouquet de fleurs à l'agent ou à sa conjointe, d'un montant de 45 €.

La Commune pourra comme auparavant faire l'avance de la somme globale et exigera la participation de l'Amicale du Personnel Communal au moyen d'un titre de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions telles que ci-dessus.

**9 – RAPPORT DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**DELIBERATION (15/11/09)**

Monsieur Le Maire rend compte de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

**CONCESSIONS CIMETIERES/COLUMBARIUM**

**Du 15 juin au 21 octobre 2013**

<b>CONCESSION DE TERRAIN</b>		
<b>Nombre d'années</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de concessions</b>
2 m_ 15 ans	86 €	5
2 m_ 30 ans	172 €	5
4 m_ 15 ans	172 €	2
4 m_ 30 ans	344 €	
<b>COLUMBARIUM</b>		
Case (2 urnes) 10 ans	171 €	1
Case (2 urnes) 15 ans	257 €	
Case (2 urnes) 30 ans	514 €	1
Case (4 urnes) 10 ans	257 €	
Case (4 urnes) 15 ans	386 €	
Case (4 urnes) 30 ans	772 €	

**CONVENTIONS**

- Convention de partenariat avec Cécile CHURLAUD, diététicienne, pour une mission de conseil et d'appui au personnel du restaurant municipal en matière de nutrition et de diététique pour un montant de 50 €/TTC par mois.
- Convention avec la Poste pour l'occupation de locaux dans la mairie pendant le chantier de rénovation du bureau de Poste pour un montant de 250 € pour la participation aux charges et frais liés à l'électricité, le gaz, le téléphone et le ménage, pour la période du 30 octobre au 16 décembre 2013.

**DIVERS**

- Fixation d'un tarif horaire de nuit pour un agent technique à 45 €.

**REMBOURSEMENTS SINISTRES**

Remplacement cache conteneurs au hameau de Toulgoat	1 413,06 €
Remplacement armoire frigorifique au restaurant scolaire	557,40 €
Remboursement bris de vitre école primaire Marc Bourhis	261,61 €
Remboursement du vandalisme des vitraux de l'église du bourg	1 805,00 €
Remboursement bris de vitre local UST	63,09 €
Remboursement barre de toit véhicule BY-446-PX	528,93 €
Remboursement bris de vitre camion des espaces verts	227,61 €

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

**10 – TRANSFORMATION DU SIVU POUR LA CONSTRUCTION ET LE FINANCEMENT D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS A CONCARNEAU EN SYNDICAT MIXTE**

**DELIBERATION (15/11/10)**

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, explique que le SIVU pour la construction et le financement d'un centre d'incendie et de secours à Concarneau a été constitué entre les communes de Concarneau, La Forêt-Fouesnant et Trégunc. La compétence construction des centres d'incendie et de secours ayant été reprise par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, cette dernière s'est substituée à la commune de la Forêt-Fouesnant dans le SIVU. Le nouveau membre étant un établissement public intercommunal, le SIVU est transformé de plein droit en Syndicat Mixte en application de l'article L 5214-21 (alinéa 4) du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour respecter les statuts du SIVU, le Syndicat Mixte demande aux collectivités membres d'approuver les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Mixte.

**COMPTE RENDU**

Monsieur Le Maire souligne que cette modification de statuts n'aura pas d'incidence sur la répartition des participations financières de chaque collectivité.

**REPONSES AUX QUESTIONS ORALES**

**1 – Question de Madame LANCIEN**

Monsieur Le Maire répond que les travaux relatifs au chauffage de la chapelle Saint-Philibert étant inscrits au budget primitif de la commune, le Conseil Municipal était alors informé de ce projet. Le travail de préparation s'est fait avec « les amis de la chapelle de Saint-Philibert » qui ont été de nombreuses fois les interlocuteurs de la Mairie et qui ont participé financièrement à plusieurs reprises à ces travaux. Le prêtre n'a pas été informé des travaux. Étant l'affectataire des lieux, il aurait dû l'être. La Mairie ne manquera pas de l'avertir si de nouveaux travaux devaient intervenir sur cet édifice religieux ou sur un autre.

**2 – Question de Monsieur GENTIN**

Monsieur Le Maire fait remarquer que la réponse sera détaillée dans la présentation du calendrier.

**CALENDRIER**

Vernissage de l'exposition du musée éphémère de Pont Aven à l'espace Terre marine : le vendredi 22 novembre à 18 heures à l'Espace Terre Marine.

Repas des anciens : le dimanche 1<sup>er</sup> décembre au restaurant municipal

Conseil Municipal : le lundi 16 décembre à 18 h 30

Trégunc en lumières : reconduit dans les conditions habituelles le samedi 21 décembre en fin d'après-midi.

Monsieur BELLEC détaille le contenu des animations de TREGUNC EN LUMIERES : vin chaud, concert de « La petite dernière », batucada, manège (avec la participation financière du groupement des commerçants), défilé des enfants.

En présence des conseillers municipaux pour le service des boissons.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2013

Vœux du Maire : le vendredi 10 janvier à 18 h 00 au Sterenn

Prochains conseils municipaux :

Vendredi 24 janvier à 18 h 30

Vendredi 21 février si nécessaire pour certaines questions particulières (s'il n'y a pas de Conseil Municipal à cette date, tenue d'une assemblée générale des Conseillers Municipaux).

Madame LE GAC rappelle que la collecte de la banque alimentaire a lieu les 29 et 30 novembre prochains.

Fait à TREGUNC, le 18 novembre 2013  
LE MAIRE,  
Jean-Claude SACRÉ

15/11/01	Mise en accessibilité de la mairie
15/11/02	Demande de fonds de concours auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération
15/11/03	Budget primitif 2014 de l'office municipal de tourisme – avis du conseil municipal
15/11/04	Admissions en non valeur
15/11/05	Modification de la délibération du 23.11.2009 relative à l'acquisition d'un terrain route de Prad Ster
15/11/06	Dénomination de rues
15/11/07	Règlement accueil périscolaire
15/11/08	Personnel communal – revalorisation du montant versé par la commune pour le départ d'un agent
15/11/09	Rapport de la délégation du conseil municipal au Maire
15/11/10	Transformation du SIVU pour la construction et le financement d'un centre d'incendie et de secours à Concarneau en Syndicat Mixte.

		Signature
SACRÉ Jean-Claude		
SCAER JANNEZ Régine		
BELLECC Olivier		
RIVIERE Marie-Pierre		
TANGUY Michel		
LE GAC Muriel		
NAVINER Patrice		
BOITTIN-BARDOT Elisabeth		
DERVOUT Dominique		
BORDENAVE Stéphanie		



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2013

DION Michel		
ORVOEN Véronique		
HEMON Franck		
DROAL Nelly		
NERRIEC Yvan		
FLOCH ROUDAUT Rachel		
NIVEZ Jean-Paul		
JAFFREZIC Christiane		
QUEMERE Marcel		
JOLLIVET Patricia		
LE TEXIER Nathalie		
ROBIN Yves		
VOISIN Valérie		
BENARD Yolande	<b>Absente</b>	
GENTIN Hervé		
LE GUILLOU Marthe		
LE THOER André		
LANCIEN Peggy		
CANTIE René		